

Communiqué de presse



Information concernant notre publication facebook du 2 janvier 2018

L'artiste M. Vincent Kucholl ainsi que la Société Suisse des auteurs réclament à notre page de retirer un lien vers une vidéo de 120 secondes. Nous refusons cette demande et prenons acte du retrait de cette dernière de leurs portails de diffusion.

Neuchâtel, le lundi 8 janvier - En date du mardi 2 janvier, M. Vincent Kucholl envoie un message au gérant de la page facebook « Oui à la suppression des redevances Billag », page officielle du comité d'initiative, demandant de retirer immédiatement un lien vers une vidéo qui avait été postée le même jour (lien vers notre publication: <https://www.facebook.com/nonabillag/posts/1354940454628721>). Dans cette vidéo, datant de mars 2014, soit quelques mois avant le lancement de l'initiative No Billag, l'équipe de 120 secondes se livrait à un sketch humoristique critique envers la redevance, l'entreprise Billag ainsi que la gestion de la SSR dans l'affaire des JO de Sotchi. Il semblerait qu'aujourd'hui son contenu gêne ses producteurs.

La Société suisse des auteurs (SSA) ainsi que M.Kucholl invoquent l'article 11 de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA; RS 231.1). Pour le comité d'initiative, il est clair que nous n'avons aucunement enfreint cette loi : nous n'avons nullement travesti le contenu d'une oeuvre, mais simplement publié un lien vers une vidéo mise en ligne par ses auteurs sur une chaîne Youtube, sans adjonction de commentaire ni d'élément d'opinion. Nous demandons ainsi à la SSA de s'adresser directement à la RTS qui met à disposition ce contenu sur son site officiel ainsi que sur la chaîne Youtube afin qu'ils puissent enlever la vidéo incriminée.

À ce stade, il était déjà ironique de relever que la population est soumise à une redevance sans qu'elle puisse donner son accord pour des auteurs qui ensuite nous demandent leur accord pour poster un lien vers le contenu mis en ligne par eux-mêmes. Comptent-ils également demander à chaque utilisateur de Youtube de les contacter avant d'établir le moindre lien ? Ne serait-il pas plus judicieux de procéder à des réglages en amont sur leur propre chaîne Youtube empêchant ainsi les liens ? Ou plus simplement éviter de mettre en ligne une oeuvre que l'on ne souhaite pas être vue par la suite.

En outre, la SSA tenta dans un email (voir email joint) du 4 janvier d'attribuer au comité d'initiative des agissements et des propos tenus par des tiers, tels que la page facebook non officielle intitulée « Les progressistes contre la redevance Billag ». Les dires d'un tel groupe ne sont pas de notre ressort et nous ne saurions en assumer la responsabilité qui incombe à ses auteurs. D'ailleurs, par le passé, nous avons déjà dénoncé publiquement la publication qui avait été effectué par un tel groupe (exemple dans l'article suivant : <https://www.tdg.ch/suisse/deux-vincent-montrent-dents-no-billag/story/11016053>).

Cette façon de faire de la SSA est à tout le moins discutable. Tenter d'attribuer des propos à un groupe qui ne les a pas tenus est un procédé bien peu respectueux des auteurs qui plus est.

Le 6 janvier, nous avons ajouté à cette publication facebook une remarque en titre pour bien souligner le fait que nous avons conscience que les auteurs ne sont sans doute pas

des supporters de l'initiative. Ainsi, nous ôtons tout doute au public qui pourrait suspecter les artistes de 120 secondes d'endosser notre combat.

Cependant, nous avons pu constater que, suivant nos conseils, les personnes concernées avaient pu faire supprimer cette vidéo sur la chaîne Youtube ainsi que partiellement sur le site officiel de la RTS. Nous regrettons le manque d'humour des comédiens lorsque leurs sketches ne les arrangent plus.

Par voie de presse, nous tenions à informer de ces éléments avant qu'on parle à nouveau d'une deuxième affaire « NoBillag contre les Vincent » alors même que nous communiquons d'une manière respectant strictement le cadre légal en vigueur.

Nicolas Jutztet
Président du Comité NoBillag Romandie
079 841 55 05